
CONCLUSIONS & RECOMMANDATIONS

ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

1. Du 13 au 15 mars 2018, 171 participants ont assisté au Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence, représentant 63 Membres et une Organisation régionale d'intégration économique, ainsi que des observateurs de quatre organisations intergouvernementales et huit ONG¹.

Cérémonies : signatures et ratifications de Conventions de La Haye

2. Le Conseil a assisté à la signature et la ratification, par le Portugal, de la *Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes*.

Travaux en vue de l'élaboration d'éventuels nouveaux instruments

Jugements

3. Le Conseil a salué les progrès remarquables réalisés dans le cadre de ce projet. Il a enjoint au Bureau Permanent de poursuivre les préparatifs en vue de la tenue d'une Quatrième et dernière réunion de la Commission spéciale, qui se tiendra en mai 2018.
4. Le Conseil a demandé au Bureau Permanent de prendre les dispositions nécessaires en vue de la tenue d'une Session diplomatique à la mi-2019, rappelant le rôle de la Commission d'État néerlandaise de droit international privé dans le choix des dates d'une telle Session.
5. Le Conseil a confié au Bureau Permanent le soin d'organiser une nouvelle réunion du Groupe d'experts chargé d'examiner les questions de compétence directe (entre autres, chefs exorbitants de compétence et litispendance / refus d'exercer la compétence), le plus rapidement possible après la conclusion de la Session diplomatique.

Filiation / Maternité de substitution

6. Le Conseil a fait bon accueil au Rapport du Groupe d'experts sur ce projet, y compris la recommandation selon laquelle ce dernier devrait :

¹ Notamment les Membres de la Conférence de La Haye de droit international privé suivants : Afrique du sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Belarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Venezuela et Vietnam ; l'Observateur suivant : République dominicaine ; les organisations intergouvernementales suivantes : le Conseil de coopération des États arabes du Golfe Arabe (CCG), l'Institut International pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) ; les organisations non gouvernementales suivantes : l'*American Association of Private International Law*, l'*International Association of Consumer Law* (IACL), l'*International Bar Association* (IBA), l'*International Law Association* (ILA), *P.R.I.M.E. Finance Foundation*, l'Union internationale des huissiers de justice (UIJH), l'Union internationale des magistrats (UIM) et l'Union internationale du notariat (UINL).

- a. organiser, en septembre / octobre 2018, une quatrième réunion consacrée :
 - à l'approfondissement des discussions sur des règles uniformes concernant le droit applicable en matière de filiation, y compris la manière dont celles-ci s'appliqueraient aux actes publics qui consignent la filiation ;
 - à l'analyse plus détaillée de la possibilité de reconnaître ou d'accepter des actes publics étrangers qui consignent la filiation ;
 - au perfectionnement d'éventuelles dispositions concernant la reconnaissance de décisions judiciaires étrangères.
 - b. organiser, en février 2019, une cinquième réunion consacrée tout particulièrement aux conventions de maternité de substitution à caractère international, en vue d'examiner la possibilité de leur appliquer des règles générales et concertées de droit international privé en matière de filiation et la nécessité éventuelle d'établir des règles et des garanties supplémentaires en la matière, y compris la possibilité d'établir un Protocole spécifique.
7. Le Groupe d'experts fera état de l'avancée des travaux lors de la réunion du Conseil de 2019.

Touristes et visiteurs

8. Le Conseil a pris acte du Rapport sur l'opportunité et la possibilité de futurs travaux dans ce domaine préparé par le Consultant, M. Guinchard, et a accueilli avec intérêt ses explications orales complémentaires.
9. Le Conseil a invité les Membres à présenter au Bureau Permanent, avant le 31 mai 2018, leurs commentaires ainsi qu'une liste de questions supplémentaires à aborder dans le Rapport final. Le Conseil a prescrit au Bureau Permanent de préparer la convocation d'un Groupe d'experts représentatif traduisant un large éventail de points de vue exprimés en la matière aux fins d'analyse et de finalisation du Rapport. Les désignations aux fins de participation à ce Groupe doivent être présentées au Bureau Permanent dans les meilleurs délais de sorte à arrêter la composition du Groupe d'experts au plus tard le 31 mai 2018.
10. Sur le fondement des informations complémentaires transmises par les Membres, le Consultant amendera son Rapport aux fins d'examen par le Groupe d'experts lors de sa réunion en septembre / octobre 2018.
11. Le Rapport final du Consultant et les Conclusions et Recommandations du Groupe d'experts seront transmis aux Membres avant la fin de l'année 2018, en vue d'un examen par le Conseil lors de sa réunion de 2019.

Accords familiaux

12. Le Conseil s'est félicité du *projet de Guide pratique sur les accords familiaux en vertu des Conventions de La Haye*. Il a également souscrit à la proposition du Président du Groupe d'experts aux fins de convocation d'une quatrième réunion de celui-ci en vue de finaliser le projet de Guide pratique compte tenu des discussions intervenues lors de la Septième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996 eu égard à la question du changement de résidence habituelle à la suite d'un accord de non-retour.
13. Le Groupe d'experts se réunira en juin 2018. La version révisée du projet de Guide sera distribuée aux Membres pour commentaires et, après consultation de ces derniers, le Groupe d'experts en présentera la version révisée au Conseil lors de sa réunion de 2019.

Ordonnances de protection rendues par des juridictions civiles

14. Le Conseil a décidé de retirer le sujet relatif à la reconnaissance et l'exécution des ordonnances de protection rendues par des juridictions civiles du Programme de travail de la Conférence de La Haye. Cette décision pourra être réexaminée ultérieurement.

Coopération avec la CNUDCI, UNIDROIT et d'autres organisations internationales

Projet conjoint des secrétariats de la CNUDCI, d'UNIDROIT et de la Conférence de La Haye en vue de la rédaction d'un Guide relatif aux instruments juridiques uniformes dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes)

15. Le Conseil s'est félicité des progrès réalisés concernant le « Guide relatif aux instruments juridiques uniformes dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes) » et a invité le Bureau Permanent à continuer sa coopération avec la CNUDCI, UNIDROIT et les experts désignés de sorte à faire avancer le projet.
16. Le Conseil a souscrit au calendrier proposé aux fins de présentation d'un projet de Guide pour approbation lors de sa réunion de 2020 et a encouragé le Bureau Permanent à distribuer le projet de Guide aux Membres, pour commentaires, en 2019. Le Bureau Permanent présentera à cet égard un rapport au Conseil lors de sa réunion de 2019.

Projet de Guide OMPI-HCCH – « Quand le droit international privé rencontre le droit de la propriété intellectuelle – Guide à l'intention des juges »

17. Le Conseil a salué les excellents progrès réalisés par les deux auteurs sur le Guide intitulé « Quand le droit international privé rencontre le droit de la propriété intellectuelle – Guide à l'intention des juges ». Le Conseil a chargé le Bureau Permanent de finaliser une version révisée du Guide et de la distribuer aux Membres le plus rapidement possible pour commentaires. Le Guide sera présenté au Conseil pour approbation lors de sa réunion de 2019.

Activités post-conventionnelles

Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996

18. Le Conseil a souscrit aux Conclusions et Recommandations adoptées par la Septième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996.
19. Le Conseil a enjoint au Bureau Permanent de mettre en œuvre les Conclusions et Recommandations qui lui sont adressées. Ce faisant, le Bureau Permanent devra donner la priorité aux projets suivants :
 - finalisation du projet de Guide de bonnes pratiques sur l'article 13(1)(b) de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 ;
 - finalisation d'une version révisée du formulaire de demandes de retour et de droit de visite en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 ;
 - révision du Document préliminaire No 7 de la Septième réunion de la Commission spéciale (« Application de la Convention Protection des enfants de 1996 aux enfants non accompagnés ou séparés ») ; et
 - élaboration d'un Profil des États en vertu de la Convention Protection des enfants de 1996.
20. Le Conseil a approuvé la proposition du Groupe d'experts sur l'article 13(1)(b) en vue de la tenue d'une réunion en septembre 2018. La version révisée du projet de Guide sera présentée aux Membres pour commentaires, avant d'être transmise au Conseil pour approbation lors de sa réunion de 2019.
21. Concernant le Document préliminaire No 7, le Conseil a rappelé la Conclusion et Recommandation No 34 de la Septième réunion de la Commission spéciale et a mis en exergue qu'une version finale sera distribuée aux Membres pour examen, afin de s'assurer qu'ils en sont satisfaits. Le Conseil a demandé que le document soit finalisé rapidement.

« Processus de Malte » et Groupe de travail associé sur la médiation

22. Le Conseil a constaté les évolutions récentes et s'est félicité du Rapport du co-Président du Groupe de travail sur la médiation dans le cadre du « Processus de Malte ».
23. Le Conseil a rappelé l'invitation faite aux Membres lors de la Septième réunion de la Commission spéciale aux fins de désignation de points de contact centraux.

INCADAT et INCASTAT

24. Le Conseil s'est réjoui du lancement d'INCADAT 2.0 lors de la Septième réunion de la Commission spéciale et a pris acte de l'invitation faite aux Membres aux fins de désignation d'un correspondant INCADAT.
25. Le Conseil a exprimé ses remerciements au Gouvernement de l'Allemagne ainsi qu'à Miles & Stockbridge LLC pour leurs généreuses contributions qui ont permis de développer INCADAT 2.0.
26. Le Conseil a salué les travaux réalisés eu égard à INCASTAT et a rappelé à quel point il est important que les Membres transmettent des données statistiques. Le Conseil a remercié le Gouvernement du Canada pour le soutien financier apporté en vue du développement de cette base de données.

Réseau international de juges de La Haye et communications judiciaires directes

27. Le Conseil a fait bon accueil à l'actualisation orale présentée par le Bureau Permanent quant au Réseau international de juges de La Haye et aux communications judiciaires directes.

Convention Recouvrement des aliments de 2007 (y compris iSupport) et son Protocole

28. Le Conseil a pris acte de la proposition présentée par la Suisse visant à mettre en place un Groupe d'experts concernant le transfert international d'aliments. Dans un premier temps, le Conseil a confié au Bureau Permanent, sous réserve des ressources disponibles, le soin d'actualiser les recherches en la matière, y compris en recueillant des informations sur ces transferts. Le Bureau Permanent présentera ses conclusions sur le sujet au Conseil lors de sa réunion de 2019.
29. Le Bureau Permanent s'est félicité de la présentation orale effectuée par le Bureau Permanent concernant iSupport.

Convention Adoption internationale de 1993

30. Le Conseil a fait bon accueil à la Note sur la résidence habituelle et le champ d'application de la Convention Adoption internationale de 1993 et l'a approuvée.
31. Le Conseil a apporté son soutien à la poursuite, telle qu'il l'a approuvée en 2017, des travaux du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites et la manière d'y remédier dans le cadre de l'adoption internationale. Il s'est dit favorable, si nécessaire, à l'organisation d'une réunion de ce Groupe.
32. Le Conseil a donné son aval à l'ouverture de discussions préliminaires concernant d'éventuels sujets à aborder lors d'une prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption internationale de 1993 ; cette réunion pourrait néanmoins être reportée à 2021, en raison des contraintes en termes de ressources et des autres priorités concurrentes.
33. Le Conseil a rappelé l'importance de l'assistance technique eu égard à la mise en œuvre de cette Convention et du besoin d'assurer le financement nécessaire au maintien du Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (« ICATAP »).

Convention Protection des adultes de 2000

34. Le Conseil a fait bon accueil à l'actualisation présentée par le Bureau Permanent eu égard à la Convention Protection des adultes 2000.

Convention Apostille de 1961

35. Le Conseil a approuvé les Conclusions et Recommandations adoptées par le Groupe de travail sur l'authentification des actes générés par des organisations supranationales et intergouvernementales lors de sa réunion de décembre 2017.

Convention Preuves de 1970

36. Le Conseil a fait bon accueil à l'actualisation présentée par le Bureau Permanent eu égard à la Convention Preuves de 1970.

Convention Élection de for de 2005

37. Le Conseil a fait bon accueil à l'actualisation présentée par le Bureau Permanent eu égard à la Convention Élection de for de 2005.

Principes de La Haye de 2015

38. Le Conseil a pris bonne note de l'actualisation présentée par le Bureau Permanent eu égard aux Principes de La Haye de 2015.

Convention Titres de 2006

39. Le Conseil a pris bonne note de l'actualisation présentée par le Bureau Permanent eu égard à la Convention Titres de 2006.

Rapport sur l'assistance post-conventionnelle (du premier janvier au 31 décembre 2017)

40. Le Conseil s'est félicité des performances du Bureau Permanent dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'assistance post-conventionnelle eu égard aux Conventions de La Haye.

Rapport des Bureaux régionaux

41. Le Conseil s'est réjoui des Rapports des Bureaux régionaux et a pris acte des excellents services qu'ils fournissent à la Conférence de La Haye.
42. Le Conseil a souhaité la bienvenue à M. Frank Poon en qualité de nouveau Représentant du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.

Gouvernance de l'Organisation

Procédure d'évaluation des performances du Secrétaire général

43. Le Conseil a pris acte du Rapport concernant l'évaluation des performances du Secrétaire général présenté par le Comité d'évaluation. Compte tenu de sa conclusion faisant état de performances satisfaisantes de la part du Secrétaire général, il a prescrit au Président du Conseil de recommander à la Commission d'État néerlandaise de droit international privé de proposer le renouvellement du mandat du Secrétaire général pour cinq ans supplémentaires. Ce faisant, le Conseil a enjoint au Secrétaire général de s'atteler, en priorité, à la mise en œuvre des points soulevés dans le Rapport. Le Conseil a également demandé à son Président de lui soumettre, lors de sa réunion de 2020, une proposition visant à mener à bien une évaluation des performances du Secrétaire général à mi-parcours, en se concentrant tout particulièrement sur la mise en œuvre des points soulevés dans le Rapport. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de faire état,

chaque année lors de la réunion du Conseil, des initiatives et actions entreprises dans l'optique d'améliorer le fonctionnement du Bureau Permanent.

Proposition de convocation d'un Groupe de travail chargé d'élaborer la future procédure de nomination du Secrétaire général de l'Organisation

44. Le Conseil a décidé de convoquer un Groupe de travail dont la composition ne sera pas limitée en vue d'examiner, sous la direction du Président du Conseil, la future procédure de sélection du Secrétaire général de la Conférence de La Haye, la durée de son mandat, et la procédure d'évaluation de ses performances. Le Conseil a sollicité la nomination d'un co-Président du Groupe de travail, de préférence basé à La Haye.
45. Les Membres qui souhaitent participer à ce Groupe de travail peuvent en informer le Bureau Permanent avant le premier avril 2018, et désigner une personne de contact à cet effet. Le Conseil a appelé les Membres à présenter au Groupe de travail, au plus tard le 30 juin 2018, des commentaires écrits sur les questions qu'il est susceptible d'aborder.
46. Le Conseil a encouragé le Groupe de travail à faire preuve de transparence et à recourir à des moyens flexibles et efficaces en vue de mener à bien ses travaux, mais n'a pas exclu la possibilité de convoquer des réunions de celui-ci, à condition qu'elles n'impliquent pas de dépenses supplémentaires pour le Bureau Permanent. Le Conseil a fortement conseillé audit Groupe de tenir le Groupe de travail sur le Règlement intérieur de la Conférence de La Haye informé de ses travaux. Il a également prié le Groupe de travail de donner aux Membres de la Conférence de La Haye l'opportunité de contribuer à ses Conclusions et Recommandations.
47. Le Conseil a confié au Bureau Permanent le soin de préparer, avant le 30 mai 2018, un document consacré aux pratiques d'autres organisations internationales et aux pratiques antérieures de la Conférence de La Haye quant à la sélection, la nomination et l'évaluation des performances de la personne qui se trouve à la tête de l'Organisation.
48. Le Groupe de travail fera état de l'avancée de ses travaux au Conseil en 2019.

Actualisation concernant le nouveau Plan stratégique et l'adoption d'un Cadre politique en matière de présence régionale

49. Le Conseil a enjoint au Bureau Permanent de faciliter les travaux en cours du groupe informel chargé d'examiner le Cadre juridique concernant la présence régionale dans l'optique de le compléter et de le soumettre au Conseil lors de sa réunion de 2019.

Initiatives d'efficacité et de gestion

50. Le Conseil a pris bonne note du Document préliminaire No 16 et est convenu qu'en raison des contraintes de temps, l'équilibre des travaux de l'Organisation sera étudié ultérieurement.
51. Le Conseil a constaté les efforts entrepris par le Bureau Permanent en vue d'améliorer ses systèmes informatique et de gestion de l'information.

Politique concernant les observateurs et proposition pour l'élaboration d'un nouveau Règlement intérieur

52. Le Conseil a entériné la mise en place d'un Groupe de travail dont la composition ne sera pas limitée en vue d'examiner de manière approfondie le Règlement intérieur existant. Il a encouragé les éventuels participants à faire preuve de régularité dans leur participation. Les Membres intéressés sont invités à informer le Bureau Permanent de leur volonté de participer au Groupe de travail avant le premier mai 2018 et à désigner une personne de contact à cet effet.
53. Le Conseil a confié un large mandat au Groupe de travail de sorte qu'il puisse étudier un grand nombre de questions pertinentes dans le cadre du Règlement intérieur, notamment son application aux différents organes de la Conférence de La Haye, la Politique concernant les observateurs et le vote par correspondance à titre exceptionnel, la

convocation de Groupes d'experts et de travail, y compris un glossaire terminologique de la Conférence de La Haye, ainsi que l'utilisation croissante des moyens de communication modernes. Le Groupe de travail tiendra compte des règles et procédures existantes de l'Organisation. Il présentera un projet de Règlement intérieur au Conseil en 2020.

Actes et documents de la Conférence de La Haye : Actualisation et proposition

54. Le Conseil a confié au Bureau Permanent le soin de télécharger sur le site web de la Conférence de La Haye, de manière progressive et sous réserve d'autres priorités, l'intégralité des Actes et documents de précédentes Sessions diplomatiques et de les mettre à disposition à titre gratuit, sous un format électronique qui admet la recherche.

125^e anniversaire de la Conférence de La Haye (12 septembre 2018)

55. Le Conseil a constaté les dispositions prises en vue de la célébration du 125^e anniversaire de la Conférence de La Haye, le 12 septembre 2018.

Réunion informelle de réflexion (10-11 septembre 2018)

56. Le Conseil a pris acte de la proposition d'organiser une réunion informelle de réflexion les 10 et 11 septembre 2018 et a remercié le Gouvernement des Pays-Bas et la Municipalité de La Haye pour leur soutien dans le cadre de la célébration de ce tournant significatif pour l'Organisation.

Questions financières

57. Le Conseil a accueilli favorablement l'actualisation présentée par le Secrétaire général concernant le projet de budget et l'Exposé des motifs pour l'Exercice financier 2018-2019.
58. Le Conseil a pris acte de l'actualisation présentée par le Bureau Permanent eu égard aux contributions volontaires reçues en 2017 et a exprimé ses remerciements aux donateurs.